

Pom'info

MAIRIE

Égalité
Fraternité

Mairie de Pommeret • Bulletin d'information • N° 106 • avril 2024

UN BUDGET POUR DEMAIN

Le budget d'une collectivité... Question cruciale puisqu'il touche directement votre argent ! Vous vous interrogez sur son utilisation, et vous avez raison. N'ayons pas de tabou sur le sujet et parlons-en ensemble !

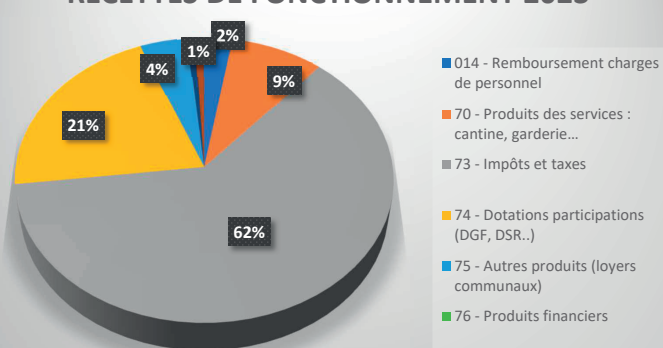
Le budget 2024 a été soumis au vote du Conseil Municipal **le 22 mars dernier**. Les grandes orientations budgétaires ont ainsi été votées par les élus de Pommeret pour l'année à venir.

Quelques chiffres clés (recettes/dépenses) vont vous permettre de mieux comprendre la gestion de votre commune. Dans un contexte toujours plus contraint marqué par la baisse continue des dotations de l'État, Pommeret redouble d'efforts pour préserver le service aux Pommerétois(es) et sa capacité à investir. Avec un faible taux d'endettement, notre commune se place parmi les communes vertueuses, notamment grâce à la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement.

Prêts à vous plonger avec nous dans les coulisses du budget ? Accrochez-vous et préparez votre calepin pour noter toutes vos questions !

Le compte administratif 2023 en quelques chiffres :

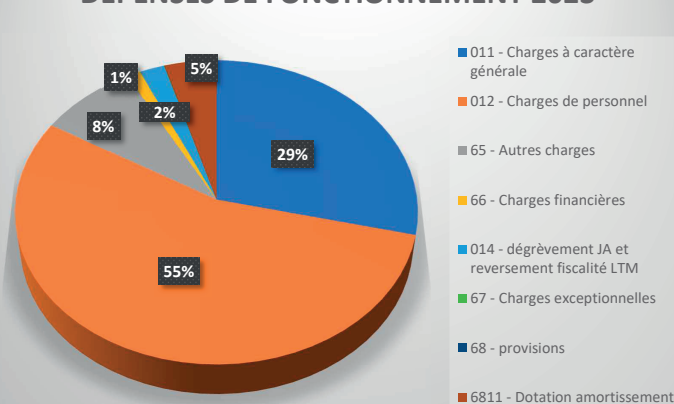
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023



RECETTES

014 - Remboursement charges de personnel	53 330,90 €
70 - Produits des services : cantine, garderie...	175 470,97 €
73 - Impôts et taxes	1 248 781,74 €
74 - Dotations participations (DGF, DSR...)	422 585,11 €
75 - Autres produits (loyers communaux)	90 143,93 €
76 - Produits financiers	6,60 €
77 - Produits exceptionnels	14 425,97 €
042 - Travaux en régie sortie immobilisations	17 184,58 €
TOTAL RECETTES	2 021 929,80 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023



DEPENSES

011 - Charges à caractère générale	464 780,95 €
012 - Charges de personnel	888 575,40 €
65 - Autres charges	138 039,98 €
66 - Charges financières	18 545,49 €
014 - dégrèvement JA et reversement fiscalité LTM	35 321,00 €
67 - Charges exceptionnelles	450,00 €
68 - provisions	329,25 €
6811 - Dotation amortissement	73 523,86 €
TOTAL DEPENSES	1 619 565,93 €

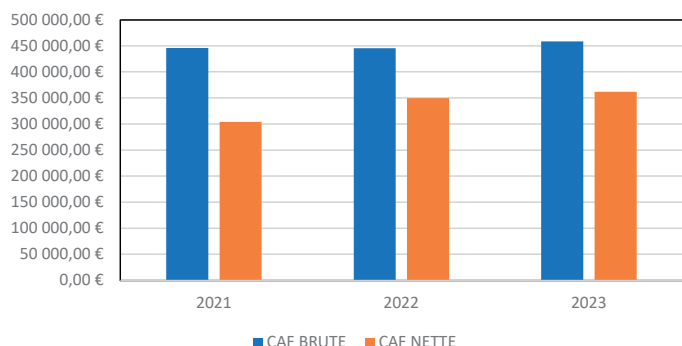
L'excédent de fonctionnement 2023 s'élève à 402 363,87 € soit en hausse de 5.35 % par rapport à 2022.

La capacité d'autofinancement nette représente l'excédent du fonctionnement après remboursement du capital des emprunts

Capacité d'Autofinancement : la CAF brute demeure stable depuis 2021 avec une légère hausse en 2023 + 3%

La CAF Nette connaît une progression depuis 2021 du fait du non recours à l'emprunt.

EVOLUTION DE LA CAF NETTE



L'état de la dette

Années	2021	2022	2023
Total dette au 31 décembre	886 180	805 197	699 677
/ Epargne Brute	445 926	445 290	458 703
= Capacité dynamique de désendettement	2 ans	1,8 ans	1,5 ans

La capacité de désendettement indique le nombre d'années nécessaires à la commune pour se désendetter si elle y consacre la totalité de son épargne

Seuil de référence : **< 5 ans: Situation très bonne, entre 5 et 10 ans: Convenable, 10-15 ans: Préoccupant**

Années	2021	2022	2023
Total dette	886 180	805 197	699 677
/ Nbre d'habitants population municipale	2073	2103	2124
Dette par habitant	427	383	329
Moyenne de la strate	663	669	Non disponible

Le budget 2024 en quelques chiffres :

Budget de fonctionnement **2 059 000 €**

Budget d'investissement **2 535 000 €**

Le conseil a décidé de maintenir ses taux d'imposition pour la taxe foncière et pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **40.69%**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **90.97%**
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : **21.35%**

Le produit attendu de la fiscalité locale pour 2024 s'élève à **922 929 €**.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, de la Région, du département et de l'Europe chaque fois que possible.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Un budget d'investissement qui prépare l'avenir : Il s'élève en dépenses et en recettes à **2 535 000 €**.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire comme par exemple la Taxe d'aménagement et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (exemple : des subventions relatives à la réhabilitation de l'ancien presbytère, la rénovation de la maison des assistantes maternelles...).

Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- Construction de l'espace intergénérationnel de 5 logements locatifs et jardin partagé
- Réhabilitation de l'ancien presbytère en 4 logements sociaux
- Aménagement de l'accueil de la mairie
- Travaux d'aménagement de la rue Gicquel
- Rénovation de l'éclairage publique

Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 84 136 € DETR pour la rue Gicquel
- de la Région : en attente
- du Département : 137 000 € contrat de territoire pour l'espace intergénérationnel
- Autres : 80 753 € Subvention CAF et fonds vert pour la MAM, Subvention SDE et Lamballe terre et mer pour la réhabilitation du presbytère

D'autres subventions ont été sollicitées pour les projets de réhabilitation du presbytère et de l'espace intergénérationnel dont la commune est en attente de réponse.

AGENDA

PLU : Date de la consultation du public : jeudi 2 mai, 17h à la mairie

Réunion publique : vendredi 14 juin, de 18h30 à 20h30 à la salle "Les Champs Clos"

Commémoration du 8 mai à 10h30 au monument aux morts



DES NOUVELLES DE LA BIBLIOTHEQUE

ANIMATIONS A LA BIBLIOTHEQUE

• ANIMATIONS

• **Jeudi 25 avril de 10h à 12h** – 6/12 ans

Atelier papier n°2 « à la manière de... Katsumi Komagata »

GRATUIT sur inscription

• **Jeudi 2 avril de 14h à 16h**

A partir de 11 ans sans limite d'âge, entre amis, en famille

Escape game « Panique dans la bibliothèque »

GRATUIT sur inscription

PANNEAU D'INFORMATIONS

Pour avoir accès en direct aux informations du panneau situer rue du stade, télécharger l'application **Centolive**. Une fois l'application téléchargée, entrer le nom de la commune « Pommeret » puis la sélectionner. Vous aurez alors accès à toutes les informations présentées sur le panneau.

AGENDA

Mer. 30/04 - Anim'&vous - La Boussole : Escalade en famille

Découvrez l'escalade en duo parent-enfant ! Explorez ensemble des jeux de déplacements et d'équilibre animés par Michel Plesse de l'association CT22 FFME.

Atelier en duo parent-enfant (à partir de 6 ans) / De 10h à 12h / Gymnase Jouan, 21 rue Jouan, Lamballe-Armor / Gratuit / Sur inscription : 06 20 86 00 74

Mer. 30/04 - Zen à l'oral - Structure Info Jeunes Viens préparer ton oral et trouver des astuces.

De 14h à 16h / Structure Info Jeunes, Lamballe-Armor / Gratuit / Sur inscription : 06 79 98 73 57

Ven. 10/05 - Jeux Nationaux de l'Avenir à "La Piscine"

Venez soutenir les jeunes espoirs de la natation Handisport.

La Piscine, Lamballe-Armor / Gratuit / Plus d'infos sur www.handisport.org

LTM

> MOBILITES : TRANSPORTS SCOLAIRES - RECMISEMENT DES DEMANDES DE POINTS D'ARRÊT

En plus de son service de mobilité tout public Distribus, l'Agglomération a également en charge le transport des collégiens et lycéens sur une partie du territoire. Les circuits scolaires sont organisés pour permettre aux élèves de rejoindre leur établissement d'affectation selon la carte scolaire depuis un point d'arrêt « scolibus » existant. Les circuits existants et les points d'arrêt sont consultables sur distribus.bzh (onglet transport scolaire/les circuits et les horaires).

Si votre enfant est domicilié et scolarisé sur l'agglomération, la campagne de demandes de création de nouveaux points d'arrêt pour la rentrée de septembre 2024 démarre le 4 avril. La famille doit adresser un courrier au Maire de sa commune de résidence avant le 26 mai 2024 qui se charge de faire le relai auprès de Lamballe Terre & Mer.

Les familles seront informées par leur mairie au plus tard le 20 juillet de la suite donnée à leur demande dès lors qu'elle a été adressée dans les délais.

Pour la création d'un arrêt, l'Agglomération est notamment attentive au respect des conditions de sécurité pour le car (absence de manœuvre dangereuse, visibilité suffisante pour le conducteur et les autres usagers de la voirie, prise en charge sécurisée des élèves...), au maintien d'un temps de parcours acceptable pour les usagers du transport (45-50 minutes), à la distance entre deux points d'arrêt.

> TAILLE DES ARBRES ET DES ARBUSTES : PAUSE ENTRE LE 15 MARS ET LE 31 JUILLET

La haie est un milieu propice au développement de la biodiversité (insectes, petits mammifères...). Elle joue plusieurs rôles cruciaux, notamment pour

ÇA S'EST PASSE A LA BIBLIOTHEQUE

• Le matin du jeudi 29 février, lors de l'atelier papier n°1 autour de Katsumi Komagata, 7 enfants sont venus écouter l'album "Little tree". Ils s'en sont inspiré pour réaliser de jolies cartes pop-up d'un arbre au fil des saisons. Découpage, pliage, coloriage, collage... Ils ont passé un bon moment de création au calme à la bibliothèque.

• Le matin du mardi 5 mars, lors de l'atelier Remue-ménages, 5 enfants et 1 adulte sont venus tester leur logique et ont dû faire preuve de réflexion autour de différentes appli sur nos tablettes. Puzzles de couleurs, assemblage, illusions d'optiques... il y en avait pour tous les goûts ! N'hésitez pas à venir découvrir ces applications aux heures d'ouverture en demandant les tablettes à l'accueil !

Centolive. Une fois l'application téléchargée, entrer le nom de la commune « Pommeret » puis la sélectionner. Vous aurez alors accès à toutes les informations présentées sur le panneau.

Mar. 21/05 - Zoom sur le logement : A la recherche de mon 1er logement - Structure Info Jeunes

De 18h30 à 19h30 / Structure Info Jeunes / Lamballe-Armor / Gratuit / Sur inscription : 06 79 98 73 57

Mer. 22/05 - Anim'&vous - La Boussole : Découverte les amphibiens de La Poterie

Avec les techniciens bocage et biodiversité de Lamballe Terre & Mer, explorez les landes et découvrez les amphibiens qui y habitent.

Atelier parents-enfants (à partir de 5 ans) / De 14h à 16h suivi d'un goûter / Rendez-vous sur le parking de l'église, rue Saint-Yves, La Poterie, Lamballe-Armor / Gratuit / Sur inscription : 06 20 86 00 74

Du 22 au 26/05 - Fête de la nature

Ateliers, animations, rallye...

Plus d'informations, début mai, sur www.lamballe-terre-mer.bzh

les oiseaux : support de nidification et de refuge et apport de nourriture. Pour préserver merle noir, verdier, rouge-gorge, pinson... et leurs oisillons, **il est essentiel de ne pas tailler sa haie entre le 15 mars et le 31 juillet.**

> UNE NOUVELLE HAIE BOCAGÈRE L'HIVER PROCHAIN ?

Vous êtes agriculteur et vous souhaitez planter des haies bocagères, prenez contact avec un technicien bocage de Lamballe Terre & Mer. Un accompagnement technique et financier est possible dans le cadre du programme Breizh Bocage porté par la Région Bretagne pour aider à l'implantation de haies bocagères, réservoirs de biodiversité et aux multiples vertus environnementales. **Les projets de plantation se définissent maintenant, au printemps, pour une réalisation des travaux l'hiver prochain.**

Contact : environnement@lamballe-terre-mer.bzh ou 02 96 50 54 72

> ACCUEILS DE LOISIRS / ÉTÉ 2024

Les ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement) seront ouverts cet été, selon le calendrier suivant : ALSH Do'minots Lamballe : du 08/07 au 02/08 & du 26 au 30/08

ALSH Saint-Aaron : du 08 au 26/07

ALSH Coëtmeux : du 08/07 au 02/08

ALSH Erquy : du 08/07 au 16/08

ALSH Pléneuf-Val-André : du 08/07 au 30/08

ALSH Quessoy : du 08/07 au 16/08

ALSH Bréhand : du 08/07 au 02/08

ALSH Plénée-Jugon : du 08/07 au 23/08

Inscriptions ouvertes du vendredi 07 juin à 19h au mercredi 19 juin



MEMENTO D'URGENCE

SAMU : 15

Police : 17

Pompiers : 18

Centre Antipoison RENNES :

02 99 59 22 22

Enfance Maltraitée : 119

SAMU Social : 115

Memento de numéros utiles sur la commune

Infirmières : Elodie GLATRE

et Karine TORREGROSSA

06 03 35 15 00

Diététicienne : Laurence GOUFFIER

06 52 76 57 59

Kinésithérapeutes : M^{me} Camille

DELECOURT – M. Jacky

HARNOIST – M. Fabien ROLLAND

06 31 93 21 12

Rendez-vous à prendre sur :

MonRdvKiné.fr

Sages-femmes : Florence BOUGIS

06 43 36 18 70

et Virginie MARIOTTI-LIGAVAN

06 43 36 64 64

Mairie : 02 96 34 33 54

Bibliothèque : 02 96 34 22 34

Distribus : 0 800 18 10 10 service et appel gratuits (sur simple appel la navette vient vous chercher à domicile, réserver au plus tard la veille avant 17h).

État civil

Naissances :

- Jules CAMARD, né le 25/02/2024 à Saint-Brieuc
- Iris FELIX, née le 31/03/2024 à Pommeret
- Vitoria MATEUS, née le 27/03/2024 à Saint-Brieuc

JEUDI DU PRESOIR

Avril : 25 : Rougail
Mai : 2 : Couscous
16 : Jambon à l'os
23 : Joue de porc
30 : Bourguignon

Congés du 6 au 12 mai

Plat à consommer sur place ou à emporter

Couscous tous les premiers jeudi du mois

Réservation : 02 96 34 34 07

PARLEZ-VOUS GALLO ?
(PAR CHRISTOPHE HAMON)



ET BIÉ NOUS Y VLO ! É LE PRITTEM ! QHEUL
BON SENT À BON ! LA NE QUE SUBELLERIE
PERCHAIN DE NOUS ! LE QUÉRÉS E
CHANTERIE ! SONT BEN AISE !!

Traduction : Nous y sommes ! c'est le printemps !
Quelles bonnes odeurs ! Il y a des sifflements
autour de nous... Les oiseaux chantent, ils sont
heureux !

**L'intégralité des délibérations
du conseil municipal est
téléchargeable sur le site internet :
www.pommeret22.fr**

Contact : 02 96 34 33 54